

**Arrêté n°2020-137  
relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 2020-  
111 du 14 octobre 2020 relatif à l'organisation des élections à la  
Commission de la recherche pour ce qui concerne les collèges des  
usagers dans les secteurs des disciplines juridiques, économiques et  
de gestion, des sciences et des technologies et des disciplines de santé**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du CHSCT-CT de l'Université d'Angers en date du 12 novembre 2020 sur le plan de continuité d'activité de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-111 du 14 octobre 2020 relatif à l'organisation des élections à la Commission de la recherche pour ce qui concerne les collèges des usagers dans les secteurs des disciplines juridiques, économiques et de gestion, des sciences et des technologies et des disciplines de santé ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 16 novembre 2020,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté 2020-111 du 14 octobre 2020 relatif à l'organisation des élections à la Commission de la recherche pour ce qui concerne les collèges des usagers dans les secteurs des disciplines juridiques, économiques et de gestion, des sciences et des technologies et des disciplines de santé est abrogé.

Un nouveau processus électoral est organisé dans les meilleurs délais.

**Article 2**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature. Il est publié en ligne sur le site internet de l'Université et transmis au Rectorat.

Fait à Angers, en format électronique

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

**Signé le 18 novembre 2020**

**Mis en ligne le 19 novembre 2020**